



**SAINT-DENIS
DE-BROMPTON**
**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 5 août 2024 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

- **La demande concerne l'immeuble situé 410, rue des Marcheurs, constitué du lot 2 574 261 situé dans la zone RFVR-4.**

La demande consiste à autoriser la construction d'un garage détaché en cour avant à une distance de 2 mètre de la ligne de lot alors les articles 28 et 88 du *Règlement n° 474 de zonage* édicte que la marge avant minimal doit être de 7,5 mètres. Cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un garage en cour avant d'une propriété situé en bordure d'un lac à une distance de 2 mètres de la ligne de lot séparant la propriété de la rue.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse urbanisme@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 5 août 2024 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 16 JUILLET 2024**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe